Réf. Farde e-Assemblées : 2477343

N° OJ : **134**

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022

Objet : Culture.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 11.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 11.000,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

1) 4.000,00 EUR à l'asbl "Centre Lorca" pour le festival "Danse avec les Foules" 2022;

2) 5.000,00 EUR à l'asbl "Born 2 Be Cheap" pour le festival "Queer Mais Trash" du 13 au 15 octobre 2022;

3) 2.000,00 EUR à l'asbl "Bruxelles Laïque" pour le festival des "Libertés 2022" – complément.

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2022.

Annexes :